

Extraits du
Glossaire des Patois et Parlers
d'Anjou

de A.J. Verrier et R. Onillon
Angers, Germain et Grassin, 1908.

Réédition Voiles de loire
www.voilesdeloire.org

Voiles
et cordages

Amarrer, Ramarrer (Ec), v. a. — Chez les marini-
niers, attacher qqch.

Et — Du Holland.: maaren. et à préf.—B. L. Amarrare.—Rentrer
des fruits. (ORAIN.)—Ramasser, recueillir, serrer, réunir, ras-
sembler,—préparer, arranger.

Arrachecamp (Mj.), s. m.—Tige de bois servant
de levier à pince, dont les marini-
ers se servent fré-
quemment pour dégager un cordage inglati, soulever
un fardeau, etc.

Et. — Du fr. Arracher et du pat. Camp, fr. Champ, signifiant la face
d'un bloc de pierre ou d'une bille de bois qui porte sur le sol.

Billon (Mj.), s. m. — Cordelle, câble, longue corde
servant à haler les bateaux./ Corde à étendre la
lessive. Syn. de Etendard. V. Lace

Boitas (Mj.), s. m.—Pièce de bois que les marini-
ers arcbutent à l'angle inférieur de la voile, au point
d'attache de l'écoute, pour faire prendre le vent.

N.—On cite encore ce couplet d'une vieille chanson de mari-
nier:

Allonge l'écoute, pèse la marne,
Prends ton boitas de galarne,
Boute bas le brai,
Porte la bouline à l'étai.

Bouline, s. f.—Boule. Une bouline noire, une pilule
de goudron (Li., Br.)

Et.—MALVEZIN prétend que Boule ne vient pas du lat. bulla,
qui a donné: bulle; mais de la rac. celt. bot, enfler, être gros; d'où
bodula, botula, boudoule. contract. boule.

Brai (Mj.), s. m.—Cordage qui sert à relever le mi-
lieu du bord inférieur de la voile, afin de permettre
à l'homme de la barre de voir aisément l'avant du
bateau. On l'appelle aussi Yorde.

Bricole (Mj., Fu., Sal.), s. f. —Vétille, affaire, ouvra-
ge de peu d'importance. / Ouvrage peu avantageux
à faire, ou qui rapporte peu de bénéfice. / Aller de
ou en bricole, aller de côté et d'autre. de travers,
comme un homme ivre.

Et.—V. Bricholer.—“ Dans le sens de menées sourdes, tour et
détour des choses comme, au jeu de paume, la balle, au jeu de
billard, la bille, qui touchent la muraille ou la bande avant d'aller
frapper le but. (V. Brichole). Pour les petits travaux, je croirais
que ce sont ceux qui se peuvent faire simplement par un homme
et sa bricole, sans nécessiter, par ex., un cheval.

Bride-cul (Mj.), s. m.—Cordage en fil de fer qui,
dans les bateaux à peautre, était fixé d'une part,

à l'arrière du bateau et, de l'autre, au billard de
peautre, afin d'empêcher celui-ci de glisser sui-
vant son axe dans l'entournure. Le bride-cul des
grands bateaux n'était autre chose que l'écursoire
des fûtreaux actuels. Il était situé dans un même
plan vertical avec le billard de peautre. D'ailleurs,
il était secondé par deux autres cordages appelés
Recoussoires.

Caillourne (Mj.), s. f.—Grosse poulie, en terme de
marine. / Moufle..

Capelage (Mj.), s. m. — Ensemble de boucles, de
tours de cordes, par lesquels les haubans sont fixés
à la tête du mât. — V. Capeler.

Et.—Proprement recouvrir d'un chapeau, ce que l'on pose sur la
tête d'un mât, sur le bout d'une vergue.

Chevêtre (Mj.), s. f. — Corde fixée aux deux bords
du fûtreau et attachée, au moyen d'un nœud coulant
à la partie antérieure et supérieure de la pôte ou
peautre pour la maintenir latéralement.

Et. — Lat. Capistrum, de capere, saisir. — “ Licou, bride (caves-
trum)... Cavettre, Cavestre, Chevestre, Chevecier, etc., étaient de
grosses injures, répondant à Pendard, qui mérite la corde: « Le
suppliant dit à Guerard des Potes qu'i! estoit mauvais homs ou
chevestre, de battre ainsi sa femme « (1395). — JAUB.

Cincenelle (Mj.), s. f.— Sorte de cordage de la gros-
seur du petit doigt. V. Fouineau. Terme de marine.
— LITTRÉ dit: “ Pour haler les bateaux sur les rivières; —pour
faire glisser, au moyen d'une poulie, un bac d'une rive à l'autre.
”—Le lat. avait: cinnnum, boucle de cheveux.

Commande (Mj.), s. f. - Amarre, - terme de ma-
rine. Grosse corde qui, pour ainsi dire, commande
le temps d'arrêt.

Hist. - RONSARD écrit :

Permetts que je coupe

Sous heureux sort la commande qui tient

Ma nef au bord. (L. C.- N. E.)

Cordelle (Pell., Crz., Lué). - Chiendent.

Et. - Dér. dimin. de Corde, pour raison évidente. Qqf. petite
corde pour le halage des bateaux. / By. et Mj. - C'est un Billon
en ce sens.

Corde à quoue (Mj.), s. f. - Cordage qui sert à
amarrer l'arrière d'un bateau à la rive. V. Quoue
ou Coue.

Cosse (Mj.), s. f.- Garniture de tôle qui renforce la boucle formée à chaque angle supérieur de l'encoure ou ralingue d'une voile.- Anneau de fer plat qui, recourbé sur les bords, présente une cannelure propre à recevoir et à maintenir un cordage dont on l'entoure. (LITT.)

Cul-de-porc (Mj.), s. m.—Sorte de nœud, le plus simple de tous. Terme de marine.

Décapeler (Mj.), v. a. — Dérouler une corde qui était enroulée sur un marmouset un guinegau, etc. / By. Id. Sur un marmoût, un guindâs (pr. guindeau).

Et.—Oter de la tête d'un mât ou du bout d'une vergue tous les cordages qu'on y avait capelés. De Capel pour Chapel, ou chapeau.

Déglatir (Mj.), v. a. — Dégager, desserrer, un cordage. C'est le cont de Englatir. L'un et l'autre mot sont de la langue des marinières.

Demi-clé (Mj.), s. f.—Sorte de nœud, ou plutôt de ligature, que les marinières pratiquent en enroulant une amarre sur le col d'un marmouset.

Écoursoire (Mj.), s. f.—Corde qui retient la peautre d'un fûtreau et l'empêche de glisser en arrière suivant son axe. Dans les bateaux de marinières, l'écoursoire était une forte chaîne.—Dér. du fr. Courses parce que l'écoursoire limite la course de la peautre. / By.—Sur les rivières, le fûtreau n'a pas de peautre, il se guide au gourneau (gournâs).

Élinguer (Mj., By.), v. a.—Hisser ou descendre à l'aide d'un palan fixé au bout d'une vergue. Syn. de Palanquer. / Attacher un objet avec une corde. V. Ecabouir.

Et.—Elingue. Corde qui a un nœud coulant à chaque bout, et qui sert à entourer les fardeaux pour les mettre dans les vaisseaux, ou hors des vaisseaux.—D. C. à Fundibule.—Angl., sling, élingue et fronde. (LITT.) —Aha. slinga; am. schlinge (DARM.)—En norm., petit bâton fendu par un bout, dont les enfants se servent pour jeter des pierres. (MÉNAGE.)

Embayure (An-ba-iure). —(Mj.), s. f. — Sorte de nœud. Terme de marine.

Encoure (Mj.), s. f. — Grosse corde qui forme la bordure d'une voile, ralingue.

Entourer (Mj.), v. a.—Border d'un cordage, d'une ralingue, une voile. V. Encoure.

Éraigne, s. f.—V. Iraigne. C'est un grapin, à plusieurs branches, une araignée.

N.—LITT. donne Erigne, petite pince armée de crochets (pour la chirurgie).

Estrope (Mj.), s. f.—Bout de cordage fixé à demeure en quelque point du bateau, et dont l'extrémité libre peut se frapper sur un autre cordage, sur une charre, etc.—Doubl. de Etrieu et de l'angl. Stirrup. Et.—Lat. Stroppus, corde, lien. Estroper une poulie.

Étague (Mj.), s. f.—Corde qui soutient la vergue et qui sert à hisser la voile.—Cf. Etaï.

Hist. —“Voyez la roideur des estails, des utacques et des escoutes. « (RAB., P., IV, 65 470.)

Étai, s. m.—Corde qui soutient le mât en avant et sert à l'abaisser ou à l'élever.

N. — Dans les bateaux de marinières; le mât n'est pas fixe comme ceux des navires. Il est nécessaire qu'il soit mobile; parce que la hauteur qu'on est obligé de lui donner ne permettrait pas de passer sous les ponts. A cet effet, la base du mât est reçue dans une sorte de forte boîte verticale, située au milieu du bateau et que l'on appelle Castreau. Cette boîte, fermée en avant et sur les côtés, est ouverte en arrière, si bien que le mât, retenu d'ailleurs par des haubans, ne peut s'incliner en avant ni latéralement, mais peut se coucher entièrement sur l'arrière du bateau en pivotant autour de sa base, laquelle est taillée en biseau légèrement arrondi.

Et. — Du flam. Staede, staye, appui. (LITT.) Hist. Voir la citat. à Étague.

Étarquer (Mj.), v. a.—Etendre et assujettir fortement sur la vergue, une voile.

Et.—Etarque: haut, tout à fait hissé, en parl. d'une voile. Orig. inc.

Ferdéler (Mj.), v. a.—Entourer un gros cordage, ou un objet cylindrique qqque d'une cordelette mince appelée fertage, enroulée en une hélice dont les spires se touchent. (Marinières.)

Et.—Ce mot est pour Fertéler, dim. d'un v. Ferter, inus., qui est la rac. de Fertage. Tous ces mots dér. de Fretter. — V. Ferreau. — DIEZ voit dans Frette une contract. pour Ferrette, petit morceau de fer.

Fertage (Mj.), s. m.—Cordelette dont on se sert pour ferdéler.—Ferter, fretter.

Fortage, s. f.—Vieille corde goudronnée utilisée dans les bateaux. (MÉN.) V. Fertage.

Fouineau (Mj.), s. m.—Sorte de cordage de la grosseur du petit doigt. V. Cincenelle. Terme de marine.

Frappier (Mj.), v. a.—Dans la langue des marinières:

fixer, assujettir très solidement un cordage.

Freyer (Mj.), v. n. et a.—Dans la langue des marins, laisser filer doucement une amarre enroulée à plusieurs tours sur un point d'attache fixe, en retenant à la main l'extrémité libre.

Et.—P.-ê. de l'all. Freien, libérer. Serait-ce le même que Frayer ?—Fricare.

Glane (Mj.), s. f.—Corde, filin, haussière, grelin. Terme de marine. / Glane, poignée d'épis ramassée en glanant. V. Glène.

Et.—La Glane, ou Glène, au 1er sens, est le rond d'un cordage roulé sur lui-même. (DARM.)

Guenille (Ag.), s. f. —La voile. “ T'amèneras la guenille. ” Batellerie.

Hauban (Mj.), s. m. —Haubans de pied de mât,—les deux qui sont dans un plan vertical avec le mât. / By.—Tous cordages servant par leur écart à maintenir un appareil vertical, un mât, une grue mobile, etc.

Et.—Hobant, pour hoofband, de hoof, tête, et band, lien; lien de la tête, du sommet du mât. Bien nommé. (LITT.)

Jambe (Mj., By), s. f.— Fig. Estroppe, corde solidement fixée par une de ses extrémités à une pièce de la charpente du bateau, et ayant à l'autre extrémité une boucle où l'on engageait un des bras du guindas pour en enrayer le mouvement lorsque le mât ou la voile étaient hissés. C'était un mode d'encliquetage simple et même qq. peu sommaire.

Jau (By.), s. m.—Syn. de Corde à quoue. V. Job.

Jopettes (By.), s. f. pl. — Sorte de béquilles, reposant par le pied sur chaque côté du fûtreau, et jointes, à leur partie supérieure par une corde, sur laquelle repose une extrémité du bâton, Lorsque les pêcheurs établissent leur cabane.

N. — Autrefois, les pêcheurs couchaient dans leur fûtreau. Ils n'avaient guère d'autre habitation pendant la saison de pêche. Cet usage est moins fréquent aujourd'hui, cependant ils ont assez souvent l'occasion de le mettre en pratique. Le soir, alors, ils faisaient la cabane et pouvaient vivre en nomades dans leur cantonnement. Ils tendaient leur voile en forme de toit sur un bâton (gaffe), qui portait à l'arrière, sur un petit pieu fourchu, appelé pontonnier, et était maintenu à l'avant sur des jopettes, appareil consistant en deux bâtons reliés par une corde emboîtant à moitié le bâton, et s'appuyant par leur pied fourchu sur chaque bord du bateau. La voile était nouée sous la quoue du fûtreau et tendue serrée à

l'aide de commandes (c'mandes). ou cordes passant dans les trous du bord. — Jopettes est employé comme syn. de béquilles,—et béquilles comme syn. de: échasses (quelquefois, pas toujours).

Dans un fûtreau, une sorte de mâtinnet servant à soutenir le bâton de la cabane, s'appelle les Jopettes.

Lace (Tlm.), s. f. —Sorte de nœud que fait un tisserand pour rattacher un fil de chaîne cassé à une demi-portée voisine. C'est l'angl. Lace, dentelle, lacs. V. Lacer. / By.— La courroie en fil tressé ou en corde dont les deux bouts se « pouillent » dans les bras d'une « boérouette » et qui passe par dessus le cou est une jâcole. Celle dont les deux bouts sont réunis et se termine par une corde munie d'un terzillon (petite manette ou poignée en bois) permettant, après un simple enroulement, de la fixer sur un billon (corde pour tirer à la halée) ou sur un quarantin (corde pour tirer la senne à terre) est un lace. Un lace se passe en bandoulière portant sur une seule épaule. Cf. Lacs.

Et.—Lat. Laqueus. Franc. Lacs.

Lacs (Mj., By.), s. m.—Etre dans le lacs —être pris au piège, et, au fig., se trouver dans une situation difficile. N. Dans cette loc., on pron. Lac. / Mj., Courroie qui embrasse en écharpe l'épaule et le buste des haleurs de bateaux. Pronon.: la. Cf. Lace.

Et.—Lat. pop. Iacium (class. laqueum), devenu laz, las, — écrit plus récemment lacs, d'après lacer.

Liage (Mj.), s. m.—Amarre, gros cordage, câble.

Lican (Mj.), s. m.—Bout de corde attaché à la tête du bâton de quartier, et qui sert à le retenir et à le rattirer.

Et.—Lat. Ligamen; doubl. du fr. Lien.

Marne (Mj.), s. f.—Corde qui maintient l'un des bouts de la vergue. Les deux marnes servent à donner à la vergue une inclinaison variable sur l'axe longitudinal du bateau, de manière à prendre le vent lorsqu'il souffle de côté. Lat. Margina? / Tenir la marne au vent,—tenir la maison, diriger la barque. Ex.: N'y a pus que lui pour tenir la marne au vent. Syn. de Faire le solide.

Pentoire (Mj.), s. f. — Câble qui sert à relever et abaisser le mât et qui se manœuvre à l'aide du treuil d'avant. Le mot: étai, qui désignait autrefois ce câble, et qui était emprunté aux marins, est maintenant à peu près inusité. D'ailleurs, l'étai se manœuvrait au moyen du guindas d'arrière, car, autrefois, le mât se

couchait sur le nez des bateaux.

N.—“ Perche où l'on pend les draps pour les faire sécher :“ Item un pentouer à pendre draps, avecques une loige assise en la paroisse de Saint-Goudard de Rouen. « (1359.) L. C.

Pié-de-liège (Mj.), s. m.—Solide poteau fixé dans le sol qui forme le fond d'une rivière en amont d'une porte et auquel les bateliers fixent une amarre sur laquelle ils se halent au moyen d'un treuil pour franchir la porte.

Et.—Corr. de Pieu-de-liage. V. Liage.

Point (Mj., By.), s. m.—Boucle, ou anneau de corde, fixé à l'encoure, sur le pourtour de la voile, et à laquelle s'attache une bouline, une écoute, etc.

Et.—Punctum, d'un v. *pungere*, piquer. Un point,—une piqûre (cf. Ponction), donc, une petite quantité, ce qui en explique l'emploi comme négation.

Pontonier (By.). — Petit pieu fourchu qu'on plante à l'arrière du fûtreau pour supporter le bâton servant de faitage à la cabane et supporté en avant par les jopettes.

Poulineau (Mj.), s. m. — Sorte de poulie. Terme de marine.

Et.—Germ.: a.-sax. *pullian*, tirer; angl. *to pull*, guinder. — Pouliot. « En Norm., pièce de bois mobile ou tourniquet, placée à l'extrémité postérieure d'un chariot ou d'une charrette, sur laquelle s'enroule une grosse corde qui maintient la charge. » (LITT., Suppl.)

Quemande, s. f. — Corde ou câble qui retient un bateau au rivage. (MÉN.)—Il le commande? / A Mj., Commande. / By. Depuis ce mot jusqu'à Quement, la prononciation est abrégée pour Commande, etc., C'mande.

Raban (Mj.), s. m.—Corde fixée au bordage, qui sert à maintenir la barre du gouvernail dans la position qu'on lui a donnée. On dit en plaisantant: Il est pris entre la vergue et le raban,—c.-à-d.: il n'est pas pris du tout.

Et.—Du holland. *raaband*, cordage de vergue; de *raa*, vergue, et *banda*, lien.

Râcle (Mj.), s. f.—Sorte de gros chapelet servant à adoucir le frottement de la corde qui maintient la vergue le long du mât. / Billes de râcle,—sphéroïdes en bois, de la grosseur d'un œuf de poule, qui, enfilés sur une corde, constituent la râcle. Les billes de râcle agissent comme des galets.

Et.—Lat. fictif: *Rasiculare*, d'un dimin. de *Rasus*, rasé. — Il y a aussi une rac. germ. qui signifie: étendre, allonger.

Recoussoires (Mj.), s. f. pl. — Cordages, généralement en fil de fer qui, dans les anciens bateaux à peautre, étaient fixés d'une part au billard de

peautre, et de l'autre à l'arrière du bateau. Ces cordages, au nombre de deux, avaient pour fonctions, d'abord de seconder le bride-cul, en empêchant le billard de peautre de glisser suivant son axe. Mais de plus, les recoussoires, situées dans deux plans verticaux divergents d'avec le plan vertical du billard de peautre, servaient à maintenir celui-ci dans le même plan.

Et.—C'est probablement le même que *Ecoursoire*. = Ces cordages ont pour fonction de seconder d'autres manœuvres, donc, du v. *Recourre*, comp. de *Re* et de *Escourre*, secouer lat. *excutere* (Cf. *escousse*), 1ère forme *Recousse*, puis: *rescousse*; d'abord: action de reprendre ce qui a été enlevé; p. ext. aller au secours (I,ITT.)—Dr A, BOS, m. explication.

Sangleau (Mj.), s. m.—Bout de filin dont une extrémité porte une boucle, enfilée et pouvant glisser sur un cordage tendu (corde de halage, etc.), tandis que l'extrémité opposée est tirée perpendiculairement à ce cordage et attachée plus ou moins court, à un filoir, à un marmouset, à un guinegau.

Sembleau (Mj.), s. m.—Cordage attaché à l'avant du bateau halé et qui, montant presque verticalement, le relie au billon de halage. Il sert à empêcher que le bateau ne fasse haut-la-queue dans les passages difficiles. S'emploie dans l'express.: Nœud de sembleau,—sorte de nœud que font les mariniers lorsqu'ils s'amarrent sur une boucle ou sur une souche sujette à être recouverte par l'eau. Ce nœud est fait loin du point d'attache, de telle sorte qu'il ne peut glisser sur le brin de corde tendu, dont la tension même le serre davantage, et que cependant il reste toujours très facile à défaire, en tirant sur le bout de corde libre. Une et même plusieurs figures seraient indispensables pour faire comprendre ce dispositif très ingénieux.—C'est le français *Simbleau*. / Le nœud de sembleau est ce que les officiers de pontonniers appellent: nœud de cabestan.

Et.—*Simbleau* est pour *singleau*, ou mieux *cingleau*. (V. *Cingler*,—et Cf. *Singliots*, foyers de l'ellipse tracée avec une corde et qu'on appelle le trait de l'ovale du jardinier.) LITT.

Sonnette (Mj.), s. f.—Fig.—Corde qui sert à lever l'ancre.—Rappelle le mouvement de la corde à sonner une cloche. Cf. le maniement du mouton à enfoncer les pieux. / Corde attachée au carrelet pour faire tomber le poisson au milieu, en 1772. Terme des mariniers de la Loire. (MÉN.) / Lg.—Tendre à la sonnette, —manière de tendre les lignes de fond ou cordées qui consiste à en relier l'extrémité à une sorte de crécelle dont le bruit avertit le pêcheur lorsqu'un poisson mord. Ce mode de pêcher, ou tente, est usité vers Clisson, mais non au Longeron. / Lg.—Mésange à longue queue. Syn. de queue de

poëlon. / V. Sounette.

Sourpente (Mj.), s. f. — Gros câble qui, dans un train de bateaux, relie un bateau à celui qui le précède.

Tannée (Mj., By.), s. f. — Tan qui a servi au tannage des peaux, et qui sert de combustible.

N.—On l'employait et on le vendait en masses comprimées de la forme d'une boîte à fromage de Camembert, un peu plus épaisses et un peu plus larges, sous le nom de mottes. On criait: Mott' à brûler, mottes !... Archand (marchand) de mottes. C'était au temps où le petit bras de la Maine, vulgairement le Canal des Anglais ou des Normands, entre les Petits-Ponts et l'Abattoir, n'avait pas encore fait place à un boulevard. On n'en voit plus autant qu'autrefois.—On appelle aussi Tannée et, de préférence, Boiture, une décoction de tan dans laquelle les pêcheurs mettent leurs engins (filets) et leurs toiles (voiles, culottes) pour les « conserver à l'eau », les empêcher de pourrir. By. / La tannée se moulait de même à Mj., au temps où il existait des tanneries qui y furent, jadis assez importantes. La dernière, celle de MM. Lemonnier et Gautret fut détruite, vers 1870, par un incendie.

Tape-cul (Mj.), s. m.—Chute sur le derrière. Ex.: Il en a attrapé d'ein tape-cul ! / Petite voile dressée sur l'arrière d'un bateau. pour faire le comble des ponts.

N.—L'honneur de cette très utile invention revient à un vieux marinier de Montjean, qui vit encore aujourd'hui (1907), M. Jean Guais. Il est vrai que le tape-cul n'est plus et ne fut pas longtemps en usage, il gênait la manœuvre du mât, qui s'abat en arrière, et surtout rendait le bateau presque ingouvernable. Mais il a conduit à l'installation du Tape-nez, si apprécié des mariniers, et à bon droit, puisqu'il leur permet de passer sous les ponts sans arrêt.

Tape-nez (Mj.), s. m.—Petite voile que les mariniers dressent sur l'avant du bateau pour faire le comble des ponts. V. Tape-cul.

N.—Le mot, comme la chose, ne date que d'une vingtaine d'années (1903). Autrefois, lorsqu'il s'agissait de faire le comble d'un pont, la manœuvre était pénible et longue. Il fallait d'abord mouiller l'ancre en amont, puis, le mât abattu, se haler à l'aide du treuil et du guindâ et enfin relever mât et voile. Tant qu'il n'y eut que quelques ponts sur la Loire le mal était petit ; mais quand ils se furent multipliés, ils

devinrent une entrave très sérieuse à la navigation. C'est alors que fut imaginé le Tape-cul, qui est devenu le Tape-nez.

Trezillon (By.), terzillon.—Morceau de bois destiné à serrer dans un trou du bord la corde attachant l'affitré.

LITT. le cite avec un s. —Cf. Desillon.

Ventière (Mj.), s. f.— Perche verticale qui, dans un fûtreau, soutient un des côtés d'une voile. Il faut deux ventières ou deux petits mâts pour gréer la voile d'un fûtreau, comme le font habituellement les riverains de la Loire.

Du fr. Vent.

Verdon (Mj.), s. m.— Corde qui sert à attacher la voile sur la vergue.

De Verder.

Virecou, s. m.— Nœud coulant; double demi-nœud. V. Champeaux, Cordeaux, Epinoches, Perrons, Branles. / By.— Coulant, non; double demi-nœud solide.

Voile (Mj., By.), s. f.—Voile de six toiles, —de six laizes de toile. / Aller ben fort à la voile, — faire des dépenses au-dessus de sa position- trop entreprendre - se lancer un peu vite. / Avoir du vent dans les voiles.— V. Vent.

Yorde (Mj.), s. f.— Corde qui passe sur une poulie située vers la tête du mât, et qui sert à remonter plus ou moins le milieu du bord inférieur de la voile afin que l'homme de la barre puisse voir l'avant du bateau.